

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-huit septembre à dix-sept heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. PHILIP Frédéric, MANET Michel, ESCANDE Jean-Philippe, VILLEPONTOUX Max, BLANCHARD Gilles, VARGOZ Robin, Mmes RICHIARDONE Christelle, CHAGNARD Amandine, TRINQUIER Chantal et GARAGNON Michèle.

Absent :

Secrétaire de séance : M. VILLEPONTOUX Max.

Projet d'aménagements publics : acquisitions foncières et demande de subvention à la Région :

Le projet d'aménagement de l'entrée sud du village nécessite l'acquisition de terrains situés près de la supérette. Ces dépenses peuvent être financées à hauteur de 30 % par la Région. Les propriétaires concernés acceptent de vendre leurs terrains à la commune, celle-ci prenant en charge les frais administratifs. Concernant les futurs travaux, ceux-ci feront l'objet d'autres demandes de financements qui figureront sur un prochain budget.

- Délibérations adoptées à la majorité.

Offre d'achat d'une parcelle du domaine privé communal située chemin pré la Cour :

Lors d'un bornage effectué en mars 2010 sur le chemin Pré la Cour depuis l'intersection avec la RD 49, un terrain de 48 m² situé devant la propriété de M. Lionel CHAGNARD est resté dans le domaine privé communal. Celui-ci n'empiète pas sur le chemin Pré la Cour et permettrait à M. CHAGNARD de pouvoir clôturer son terrain dans l'alignement des habitations voisines. Il propose à la commune d'acquérir ce terrain à la valeur de l'échange qui avait été effectué en 2012 et de prendre à sa charge les frais annexes (notariés...). Considérant que cet espace n'est d'aucune utilité à la commune il est proposé d'accepter cette transaction.

- Délibération adoptée à la majorité.

Demande de subvention de l'école de SERRES :

Les communes sont sollicitées pour financer des projets pédagogiques pour l'école primaire de SERRES à hauteur de 50 € par enfant. Pour Aspremont, les élus acceptent d'y participer au prorata du nombre d'élèves concerné.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Participation 2021 à la cantine de l'école de SERRES (convention) :

Une convention relative à l'accueil de la cantine scolaire est proposée par la commune de SERRES afin de fixer le montant qui sera facturé aux familles pour l'année scolaire 2021/2022 en fonction de la prise en charge des communes d'origine. Pour Aspremont il est proposé de participer à hauteur de 6 € par repas.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Décisions modificatives à apporter sur le budget principal :

Suite à la liquidation judiciaire des anciens gérants de la supérette, le solde des loyers impayés doit être annulé comptablement. Afin de régulariser les écritures comptables il est nécessaire de modifier les crédits budgétaires.

Par ailleurs sur le budget primitif une somme avait été prévue en recettes de fonctionnement en prévision de la cession d'une parcelle communale. Afin de rétablir l'équilibre budgétaire cette ligne comptable doit être corrigée par une décision modificative.

- Délibérations adoptées à l'unanimité.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2020 :

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable doit être réalisé chaque année en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Celui-ci doit notamment être transmis au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Cette formalité fait partie des obligations faites aux collectivités qui souhaitent être éligibles

aux aides financières de l'Agence de l'Eau pour leurs futurs travaux. Le rapport de l'année 2020 est présenté aux élus municipaux pour approbation.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2020 :

Comme pour l'eau potable un rapport doit être établi annuellement dans les mêmes conditions pour l'assainissement collectif. Celui de l'année 2020 est soumis au vote de l'assemblée.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Autorisation de passage de canalisations de l'ASA d'irrigation du Buëch sur les parcelles communales en vue du projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau de son réseau :

Le projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau de son réseau porté par l'ASA d'Irrigation du Buëch depuis 2019 prévoit le passage des canalisations sur certaines parcelles communales. L'accord de la commune est donc sollicité en vue d'établir une servitude de passage dont l'acte administratif sera rédigé à l'issue des travaux prévus durant les années 2023 et 2024.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

CDG-FPT : convention d'adhésion au service hygiène et sécurité :

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes propose une mission permettant de soutenir la collectivité dans la mise en œuvre de sa démarche de prévention des risques professionnels afin d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. Le projet de convention est soumis à l'avis de l'assemblée.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

CDG-FPT : convention d'adhésion à l'aide à l'archivage :

La commune peut faire appel au service d'archives itinérant créé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes. Le maire propose de passer une convention avec eux pour réaliser le diagnostic et l'aide à l'archivage des documents communaux avec une assistance pour les documents utiles à conserver ou pas.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

CCBD : désignation d'un délégué à la CLECT :

Suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020 la Communauté de Communes Buëch Dévoluy a créé une commission une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour laquelle il est nécessaire de désigner un représentant. Pour Aspremont le maire se propose d'y participer.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Désignation d'un référent « Ambroisie » :

À la demande de l'agence régionale de santé un référent « ambroisie » doit être désigné afin de mettre en place un réseau au niveau départemental. Son action de repérage et de surveillance permettra de diminuer la présence des plants d'ambroisie et de réduire l'exposition de la population aux pollens. Pour la commune M. Robin VARGOZ accepte cette fonction.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Cession de l'ancien chalet communal :

L'ancien chalet qui accueillait les livres devant la supérette ne sert plus et la commune souhaite le céder. Une personne est intéressée pour l'acheter au prix de 100 €.

- Délibération adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

Commerces : Le maire informe l'assemblée que le fonds de commerce de la boulangerie est en vente depuis peu. Par ailleurs le restaurant « O Bécassier » reste fermé le lundi et mardi actuellement. Il serait souhaitable que la Mairie soit informée des changements d'horaires des commerces, même provisoires, afin de pouvoir mettre à jour leurs informations sur le site internet pour une meilleure communication.

Circulation routière : Afin de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée du village le maire souhaite installer des plateaux traversants sur la RD 1075 à chaque entrée ainsi qu'en agglomération. Le département doit effectuer des relevés de vitesse.

Urbanisme : Le projet de construction des 12 parcelles situé « Devant Vière » n'avance pas. Le maire a relancé l'agence immobilière chargée de ces terrains afin de connaître leur intention car les 2 permis de construire en cours seront caduques en février 2022. Il est souligné qu'aucune agence immobilière locale n'a de mandat avec eux actuellement pour en faire la promotion.

Intercommunalité : Le maire fait un résumé des problèmes qui se posent sur la validité des délibérations de la CCBD dont les membres doivent, en application du règlement intérieur, avoir discuté des dossiers en commissions avant de les présenter au vote en conseil communautaire.

Par ailleurs, l'étude de faisabilité pour changer d'intercommunalité afin quitter la CCBD et intégrer la CCSB (Communauté de Communes Sisteronais-Buëch) est toujours en cours. Les élus doivent se rencontrer avec les autres communes intéressées prochainement pour en débattre.

Énergies renouvelables : La commission de la CCBD chargée des énergies renouvelables étudie les différentes possibilités du développement de ce domaine de compétence sur son territoire. Parmi les suggestions avancées, l'idée de la création d'une société d'économie mixte a été avancée. Ce sujet doit encore évoluer car le poste source d'électricité de Veynes est d'une trop petite capacité pour accueillir de nouveaux projets.

Personnel communal : L'agent contractuel embauché actuellement sur 8 mois souhaiterait que la commune l'emploie sur 12 mois. Cette requête doit être étudiée en fonction des différentes charges de travail qu'il faut lister pour chaque saison.

Recensement de la population : Initialement prévu en janvier 2021 il a été repoussé par l'INSEE en 2022 à cause de la crise sanitaire. La commune étant concernée par ce recensement il sera fait appel à candidature pour le recrutement d'un agent recenseur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35.